Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Franck PICHOT, Danielle SENNINGER.

Ont donné procuration :
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Émile JAN
Jean-Pierre FRANGEUL donne pouvoir à Tifenn LE GUYADER
Jean-Yves GLEMAU donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE
Jean-Charles LE QUELLEC donne pouvoir à Fabien LEROUX
Céline MOTEL-DAVID donne pouvoir à Jean-Claude LUBERT
Grégory PACAUD donne pouvoir à Patrick BOULAIS
Lucie PERRINEL donne pouvoir à Franck PICHOT
Isabelle RACAPE donne pouvoir à Elisabeth FLEHO

Étaient absents : Morgane CHAPDELAINE, Jord LEVESQUE, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ

Secrétaire de séance : Patrick BOULAIS

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 15
Procurations	: 8
Votants	: 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/01/2026
Date d'affichage : 21/01/2026

DELIBERATION 2026 – 01 – 16

59 EME EDITION DU TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE 2026 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

Annexe : Convention relative à l'accueil d'une arrivée de la 59ème édition du tour de Bretagne

Rapport de Franck Pichot, Maire

La 59e édition du Tour de Bretagne Cycliste se déroulera du 25 avril au 1er mai 2026.
La commune de Pipriac accueillera l'arrivée de la première étape de cette compétition samedi 25 avril 2026, après-midi.
L'association organisatrice, Le Tour de Bretagne Cycliste (T.B.C) propose à la collectivité de signer une convention de partenariat qui précise les engagements des deux parties.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_16-DE

Les obligations et charges du T.B.C.

Le T.B.C. s'attachera à mettre en œuvre, en tant qu'organisateur, tous les moyens dont il dispose pour offrir à PIPRIAC, à ses partenaires et au public, un événement sportif de haute qualité technique et médiatique. À cet égard, elle s'engage dès à présent :

- À faire ses meilleurs efforts pour obtenir la participation des meilleures équipes cyclistes ;
- À mettre en place la promotion de la commune

Sur le plan technique et logistique, le T.B.C. s'engage à effectuer des reconnaissances des parcours et du site d'arrivée. Lors de ces reconnaissances le Président du T.B.C. arrêtera le choix définitif de l'emplacement des différentes installations du Tour de Bretagne et, de manière générale, toutes dispositions techniques particulières devant être prises par les villes hôtes pour l'accueil de l'épreuve dans les meilleures conditions possibles.
De façon générale, le T.B.C. fait son affaire de fournir les installations, matériels et personnels nécessaires à l'organisation itinérante de l'épreuve, sous réserve des prestations techniques relevant de la responsabilité des collectivités d'accueil. Le T.B.C. se charge notamment de la fourniture, du montage et du démontage des équipements suivants : certains matériels de barriérage délimitant et protégeant le site d'arrivée, les banderoles et panneaux placés sur la fin du parcours de l'étape, le portique d'arrivée, les installations pour le chronométrage et la photo-finish, le podium d'hospitalités-relations publiques réservé aux invités, le podium protocolaire.

Sur le plan administratif, le T.B.C. s'engage à prendre les mesures nécessaires pour obtenir des autorités administratives concernées les autorisations requises en vue d'une priorité de passage, sur l'itinéraire de la course, des voies ouvertes à la circulation.

Obligations et charges de PIPRIAC :

Sur le plan administratif, la commune s'engage à fournir au T.B.C. toutes les informations indispensables pour organiser sa promotion avec les supports de communication du Tour de Bretagne, dont les crédits afférents aux photographies fournies par PIPRIAC de sorte que le T.B.C. puisse librement les utiliser.
En matière de communication, à mettre en place un plan de communication visant à promouvoir la venue du Tour de Bretagne sur son territoire

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_16-DE

Dispositions financières :

Le T.B.C. prend en charge :

- Le règlement des hébergements réservés par l'organisateur ;
- Le coût du service d'ordre inhérent à la course assuré par l'Escadron Motocycliste de la Garde Républicaine ;
- Le coût du service d'ordre contracté par ses soins auprès de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale sur le parcours de l'épreuve ;
- Les primes d'assurance pour les couvertures en responsabilité civile.

La commune s'engage à soutenir le projet d'organisation de la 59ème édition du T.B.C. pour un montant de 10 000 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association organisatrice, Le Tour de Bretagne Cycliste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association organisatrice, Le Tour de Bretagne Cycliste.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Patrick BOULAIS